



DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E) ADJOINT(E) (POSITION CADRE « DIRIGEANT »)

Le C.G.O.S. (Comité de Gestion des Œuvres Sociales), association paritaire à but non lucratif créée en 1960, a pour mission de mettre en œuvre et de gérer l'action sociale en faveur des agents hospitaliers en activité ou retraités des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérents.

Le C.G.O.S est constitué d'un Siège social basé à Paris et de 12 Délégations régionales couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.

Le C.G.O.S s'adresse à plus de 950 000 agents hospitaliers en activité (personnels non médicaux) travaillant dans 2 400 établissements.

Rejoindre le C.G.O.S, c'est intégrer une structure sociale, porteuse de nombreux projets de développement !

Missions générales :

Le Directeur Général Adjoint est un fonctionnaire en service détaché, chargé d'assister le Directeur Général dans ses missions.

Ses missions :

- Assister le Directeur général dans la gestion et la conduite générales de l'association, et le remplacer pendant ses absences.
- Participer à l'animation et à la mise en œuvre de la politique de l'association, de l'ensemble de ses actions et de ses activités
- Apporter la contribution aux projets en cours, et soutenir les actions conduites par les cadres placés sous sa responsabilité directe, et impliqués dans les projets institutionnels qui concernent leurs domaines de compétence
- Encadrer et manager le personnel placé sous sa responsabilité directe, dans le respect des orientations définies
- Le Président peut, en cas d'empêchement du Directeur Général, déléguer les pouvoirs de celui-ci au Directeur Général Adjoint.

Activités principales :

Instance en lien avec le Directeur et le secrétariat général

- Préparer les travaux du bureau national, du conseil d'administration, des assemblées générales, des commissions et autres instances politiques et assurer l'exécution de leurs décisions,
- Encadrer et animer certaines commissions, par délégation du directeur général

Activités de support

- Coordonner les différentes activités de gestion des fonctions support placées sous sa responsabilité
- Suivre en qualité de référent la coopération avec les établissements ultra-marins

CRH

- Préparer les réformes et mesures correctives nécessaires à la protection et aux développements respectifs du régime et de l'association C.G.O.S
- Suivre et coordonner les différentes activités liées à la CRH (promotion et développement, marketing et communication), et la mise en œuvre des mesures adoptées
- Assurer les relations avec les interlocuteurs des différents organismes (assureur, ACPR, etc.) et pouvoirs publics en lien avec la CRH
- Préparer et animer la commission CRH

MODALITES DE RECRUTEMENT

Par voie interne :

- Accessible aux Délégués Régionaux.

Par voie externe, si aucun recrutement n'est intervenu en interne

- Accessible aux fonctionnaires de catégorie A

Un courrier de motivation et un CV sont à adresser avant le 5 Septembre 2019 (le cachet de la Poste faisant foi) au :

Directeur du CGOS -101 rue de Tolbiac – 75654 PARIS CEDEX 13

REMUNERATION

En référence aux dispositions de l'article 15 du décret n°88-976 du 13 octobre 1988, la rémunération afférente à l'emploi correspondra à la rémunération globale dans l'emploi d'origine majorée de 15%.

Logement de fonction ou Indemnité compensatrice mensuelle de logement